

Revitalisation socio-économique du quartier des Clairs-Soleils - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal a décidé de renforcer les actions de reconquête du quartier des Clairs-Soleils.

Ainsi, une mission a été confiée pour 24 mois à Boutique de Gestion pour implanter sur ce quartier des activités nouvelles.

Le plan de financement du programme a été modifié comme suit :

- programme d'investissement (aménagement de cinq locaux) :

	Plan prévisionnel	Nouveau financement
Fonds d'Intervention Ville (FIV)	227 700 F	227 700 F
Département du Doubs	221 000 F	221 000 F
FISAC	152 800 F	127 600 F
FNADT	61 500 F	-
Ville	221 000 F	282 500 F
TOTAL	884 000 F	858 800 F

- programme de fonctionnement

	Plan prévisionnel	Nouveau financement
Caisse des Dépôts et Consignations	225 000 F	225 000 F
FNADT	112 500 F	225 000 F
Ville	112 500 F	-
TOTAL	450 000 F	450 000 F

Sur avis favorable de la Commission Economique, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le nouveau plan de financement

- verser dès à présent à l'Office Public d'HLM de Besançon pour le programme d'investissement, la somme de 282 500 F, somme figurant au budget de l'exercice en cours à l'imputation 92.90.65718.98805. 30200 abondé par un transfert de 230 600 F du compte 90.66.2312.89038.30000 et de 51 900 F du compte 92.90.6574.30200

- encaisser la subvention du FISAC de 127 600 F et l'inscrire dès réception au budget supplémentaire de l'exercice courant en recettes au chapitre 92.90/74718.98805. 30200 et en dépenses au compte 92.90.65718. 98805.30200 afin de la verser à l'Office Municipal d'HLM.

«**M. BOICHON** : Rive Boutique de Gestion avait pour mission de créer dans ce quartier des activités nouvelles. A ce jour 4 entreprises s'y sont installées, une entreprise est suivie et pour l'instant 6 personnes sont accueillies.

Mme DUFAY : Je voulais dire parce que c'est une opération qui engage des financements importants que pour l'instant elle est loin d'être à la hauteur et des financements et de l'énergie qu'on a pu déployer. Néanmoins c'est une opération qui est pleine de promesses et tout à fait exemplaire d'un dossier politique de la ville au sens conçu globalement, à savoir que cette affaire a été initiée par le Service de la Politique de la Ville à partir d'un constat de difficulté sur le quartier. Requalifier le quartier c'est entre autres essayer d'y apporter des activités, donc on s'est tourné vers le Service Economie qui a pris le relais et qui a monté cette opération qui consiste à favoriser l'installation de créateurs d'entreprises. Le différentiel pour un créateur d'entreprise qui vient sur Clairs-Soleils est énorme ; sur un an un créateur d'entreprise en s'installant sur Clairs-Soleils économise 60 000 F. C'est extrêmement important, ce n'est encore pas connu, je crois qu'on est dans les prémices mais une dynamique est mise en place entre deux services de la Ville, la Politique de la Ville et l'Economie, l'Office Public Municipal HLM et l'opérateur Boutique de Gestion. Je pense qu'elle est intéressante, qu'on doit la soutenir et qu'elle doit faire partie des priorités à étudier et à maintenir dans le cadre du futur contrat de ville, c'est l'occasion de requalifier des quartiers par l'instauration de nouvelles activités.

M. LE MAIRE : Merci de ces indications complémentaires».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998.